

### Délibération 2021 / 12-04

**L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Didier LASSECHERE.

**Etaient absents** : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mme Mireille RECONDU), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS, Monsieur Jean-François CHAMPEAU, Monsieur Cédric LECOMTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Claudine DAURY

\* \* \* \* \*

### TARIFS DE LOCATION DES GÎTES DE ROYÈRE

Monsieur le Maire :

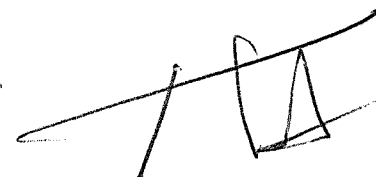
- expose à ses Collègues qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront applicables en 2022 pour la location des gîtes de Royère,
- rappelle les tarifs appliqués en 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- après en avoir délibéré,
- adopte les tarifs de location des Gîtes de Royère applicables pour l'année 2021, tels qu'annexés à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire,



Raymond RABETEAU



**ANNEXE à la délibération n°2021/12-04**

TARIFS DE LOCATION DES GÎTES / ANNÉE 2022

**1. Tarif de base**

Le tarif prévoit un « forfait de mise en route » de 30,00 € pour chaque location (40,00 € pour une location d'une seule nuit), indépendamment de sa durée, auquel est ajouté un prix par nuit dont le montant varie en fonction de la taille du gîte et de la période, □ : basse saison, □ : moyenne saison, et □ : haute saison.

Le prix par nuit s'élève, pour les gîtes 4 places, à □ : 25,00 €, □ : 31,00 €, □ : 51,00 €. pour les gîtes 6 places, à □ : 30,00 €, □ : 36,00 €, □ : 56,00 €.

Pour sept nuits, le prix est légèrement inférieur à celui obtenu par le calcul précité.

Le tarif total (forfait de mise en route + prix par nuit) est donc le suivant :

<u>Périodes</u>	<u>Durée</u>	<u>Gîte 4 places</u>	<u>Gîte 6 places</u>
□ <u>Basse saison</u> :	1 nuit	65,00 €	70,00 €
Du 01/01/2022 au 09/04/2022	2 nuits	80,00 €	90,00 €
Du 12/11/2022 au 31/12/2022	3 nuits	105,00 €	120,00 €
	4 nuits	130,00 €	150,00 €
	5 nuits	155,00 €	180,00 €
	6 nuits	180,00 €	210,00 €
	<b>7 nuits</b>	<b>203,00 €</b>	<b>238,00 €</b>
Par nuit supplémentaire :		25,00 €	30,00 €
□ <u>Moyenne saison</u> :	1 nuit	71,00 €	76,00 €
Du 09/04/2022 au 09/07/2022	2 nuits	92,00 €	102,00 €
Du 27/08/2022 au 12/11/2022	3 nuits	123,00 €	138,00 €
	4 nuits	154,00 €	174,00 €
	5 nuits	185,00 €	210,00 €
	6 nuits	216,00 €	246,00 €
	<b>7 nuits</b>	<b>245,00 €</b>	<b>280,00 €</b>
Par nuit supplémentaire :		31,00 €	36,00 €
□ <u>Haute saison</u> :	1 nuit	91,00 €	96,00 €
Du 09/07/2022 au 27/08/2022	2 nuits	132,00 €	142,00 €
	3 nuits	183,00 €	198,00 €
	4 nuits	234,00 €	254,00 €
	5 nuits	285,00 €	310,00 €
	6 nuits	336,00 €	366,00 €
	<b>7 nuits</b>	<b>385,00 €</b>	<b>420,00 €</b>
Par nuit supplémentaire :		51,00 €	56,00 €

**2. Location exceptionnelle d'accueil**

Ce tarif ne sera proposé qu'à titre exceptionnel, à l'appréciation du Maire après avis de la Commission municipale des gîtes.

La location touristique sera prioritaire sur la location exceptionnelle d'accueil de Pâques à fin septembre.

Tarif par jour. Contrat d'un mois au maximum, renouvelable.

<u>Types de locataires</u>	<u>Période</u>	<u>Gîte 4 places</u>	<u>Gîte 6 places</u>
Particuliers	toute l'année	15,00 €	20,00 €
Entreprises	toute l'année	30,00 €	40,00 €

### **3. Electricité**

La consommation d'électricité sera facturée en sus des tarifs indiqués aux articles 1 et 2 ci-dessus. Elle sera établie par un relevé du sous-compteur d'électricité effectué à l'arrivée et au départ des occupants du gîte concerné.

- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 : 0,20 € TTC / KWh

### **4. Tarifs divers**

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Location de draps 6,00 € la paire  
Forfait ménage 80,00 € par gîte

Le forfait ménage pourra être exigés des clients accompagnés de chien(s).

La taxe de séjour sera facturée aux clients selon le montant communiqué par l'Office de tourisme du Lac de Vassivière.

### **5. Barème de remboursement pour perte ou casse de petits matériels**

Tarifs à l'unité, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Verre	1,00 €	Plat pyrex (moyen modèle)	10,00 €
Assiette plate	1,50 €	Cafetière électrique	18,00 €
Assiette creuse	1,50 €	Verseuse de cafetière électrique	13,00 €
Assiette à dessert	1,20 €	Planche à découper	6,00 €
Tasse à café	1,00 €	Couteau, fourchette, cuillère	1,50 €
Saladier	3,00 €	Couteau à légume	2,00 €
Broc à eau	3,50 €	Économe	2,00 €
Plat pyrex (grand modèle)	13,00 €	Spatule ou cuillère en bois	1,00 €

### **6. Réservations - Remboursements**

Les réservations sont définitivement confirmées lors du versement, par les soins du client, d'un acompte de 25 % du montant du séjour. Toutefois, pour les courts séjours (2 à 4 nuits), le client doit régler la totalité du séjour lors de la réservation.

Dans le cas exceptionnel où la Commune de Royère se verrait dans l'obligation d'annuler une réservation faite par un client, celui-ci se verra rembourser le double de la somme qu'il aura versée lors de la réservation au titre de l'acompte.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire,

Raymond RABETEAU

